



la Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Maintenir le rythme de croissance pour renforcer notre compétitivité

Recommandations prébudgétaires fédérales 2019

.....

Présentées à l'honorable Bill Morneau, ministre des Finances du Canada

Le 4 février 2019

Table des matières

- Contexte3**
- Introduction.....3**
- 1. Agir pour améliorer la compétitivité de l’environnement fiscal canadien4**
- 2. Poursuivre les investissements en innovation5**
- 3. Assurer le déploiement des mesures pour renforcer le commerce international et intérieur6**
- 4. Exercer un leadership en mettant en place des conditions favorables au renforcement de nos infrastructures économiques stratégiques, notamment les aéroports et les ports canadiens7**
- 5. Établir des cibles de retour à l’équilibre budgétaire.....8**
- Conclusion9**
- Synthèse des recommandations 10**

Contexte

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (la Chambre) compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité des entreprises et de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. Elle est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Ce mémoire présente les recommandations de la Chambre en vue du dépôt du budget 2019 du gouvernement du Canada.

Introduction

L'élaboration du budget du gouvernement du Canada pour l'année 2019-2020 se fait dans un contexte particulier où, d'une part, l'économie mondiale, nord-américaine et canadienne présente des signes de robustesse et où, d'autre part, des tensions politiques et diplomatiques se traduisent par des mesures protectionnistes qui créent un climat d'incertitude et qui pourraient provoquer un ralentissement de la croissance de l'économie mondiale. Dans cette dernière hypothèse, nous devons présumer que le Canada serait touché par ce ralentissement.

Le contexte économique international a été marqué par une croissance vigoureuse en 2018, estimée à 3,8%¹, un sommet depuis la récession d'il y a dix ans. Les conditions sont également prometteuses aux États-Unis, qui ont une perspective de croissance de 3 % cette année². Selon les analystes, le Canada connaîtra une croissance d'environ 1,8 % à 2 % en 2018, après avoir enregistré en 2017 l'une des meilleures performances des pays du G7³. Le marché du travail canadien demeure robuste et le taux de chômage se maintient à son niveau le plus bas depuis plus de 40 ans. Nos conditions économiques sont parmi les plus solides des pays du monde occidental⁴.

En ce qui a trait à la région métropolitaine de Montréal, l'année 2018 aura été une très bonne période, avec une croissance du PIB estimée à 2,1 %⁵. Cette performance fait suite à une année 2017 exceptionnelle, où la métropole s'était classée au premier rang des 20 plus grandes métropoles du Canada et des États-Unis, avec une croissance de 3,5 %⁶. En décembre, le taux de chômage à Montréal s'est établi à 6,8 %⁷. De fait, compte tenu du faible taux de chômage pour l'ensemble du Québec, la métropole est aux prises avec un marché du travail très tendu, et plusieurs secteurs connaissent maintenant une pénurie de main-d'œuvre⁸.

¹ Banque du Canada, *Rapport sur la politique monétaire*, juillet 2018, [En ligne : <https://www.banqueducanada.ca/wp-content/uploads/2018/07/rpm-2018-07-11.pdf>].

² Idem.

³ Fond monétaire international, « L'exercice d'équilibriste du Canada », 8 janvier 2018, [En ligne : <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2018/01/04/NA01818-canada-balancing-act>].

⁴ Fond monétaire international, « L'exercice d'équilibriste du Canada », 8 janvier 2018, [En ligne : <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2018/01/04/NA01818-canada-balancing-act>].

⁵ Conference Board du Canada, « Croissance économique modérée en vue pour les villes du Québec en 2018 », 13 mars 2018, [En ligne : <https://www.conferenceboard.ca/press/newsrelease/2018/03/13/croissance-%C3%A9conomique-mod%C3%A9r%C3%A9e-en-vue-pour-les-villes-du-qu%C3%A9bec-en-2018>].

⁶ Idem.

⁷ Institut de la statistique du Québec, *Caractéristiques du marché du travail, données mensuelles désaisonnalisées*¹, Montréal et ensemble du Québec, décembre 2017 à décembre 2018, [En ligne : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/profil06/societe/marche_trav/indicat/tra_mens06.htm].

⁸ Institut du Québec, *Indice de l'emploi*, 2 novembre 2018, [En ligne : https://www.institutduquebec.ca/docs/default-source/default-document-library/ppt_institutqc_181102.pdf?sfvrsn=0].

Dans ce contexte particulier, la Chambre recommande cinq actions prioritaires susceptibles d'améliorer la compétitivité de notre base d'affaires et de maintenir le rythme de croissance si tout va bien, tout en se donnant des marges de manœuvre si la conjoncture économique devait se détériorer :

1. Améliorer la compétitivité du régime fiscal canadien en abaissant les impôts des particuliers et des entreprises.
2. Poursuivre les investissements en innovation.
3. Assurer le déploiement rapide des différentes stratégies en matière de commerce international et de diversification des marchés et soutenir des initiatives pour renforcer le commerce intérieur canadien.
4. Exercer un leadership en mettant en place des conditions favorables au renforcement de nos infrastructures économiques stratégiques, notamment les aéroports et les ports canadiens.
5. Établir un plan explicite et rigoureux de retour à l'équilibre budgétaire.

1. Agir pour améliorer la compétitivité de l'environnement fiscal canadien

Une fiscalité plus efficace et efficiente permet de soutenir l'investissement privé, de renforcer la productivité et la compétitivité ainsi que d'encourager le travail et l'attraction des talents. Il s'agit d'un levier économique crucial dans le contexte actuel de croissance économique faible et de vieillissement de la population. Or, plus le régime fiscal est lourd, moins les entreprises sont en mesure d'accumuler les sommes nécessaires à leur croissance future.

Dans ses recommandations prébudgétaires 2018, la Chambre avait soulevé les risques très importants pour la compétitivité de nos entreprises à la suite de la réforme fiscale américaine annoncée au cours de 2017. Pour mémoire, l'important allègement fiscal adopté par l'administration américaine avait fortement réduit l'impôt fédéral des sociétés aux États-Unis, tout en abaissant considérablement l'impôt sur le revenu des particuliers. Le taux d'imposition fédéral moyen des sociétés est ainsi passé de 35 % à 21 %. En considérant le taux applicable dans les États, le taux combiné des sociétés américaines se situe désormais en moyenne à 26 %⁹, soit sensiblement le même que celui imposé aux sociétés québécoises (26,6 %).

Tout au long de l'année 2018, nous avons demandé au gouvernement fédéral d'ajuster le régime fiscal canadien, notamment de baisser le taux d'imposition des sociétés au Canada. Ces recommandations visaient à rétablir l'avantage fiscal canadien. Le ministre Morneau a finalement annoncé en novembre 2018 des mesures fiscales afin de soulager les entreprises canadiennes. Ces mesures permettront d'accélérer grandement l'amortissement de nouveaux investissements susceptibles d'accroître la productivité de nos entreprises. C'est ce qui a fait dire au ministre Morneau qu'il avait réussi à corriger la situation.

Nous demeurons préoccupés par le traitement fiscal des entreprises canadiennes, et en particulier celles qui ne bénéficieront pas de ces mesures fiscales, faute d'investissements majeurs à court terme. En d'autres mots, les mesures fiscales annoncées ne permettent pas de rétablir l'avantage fiscal canadien pour toute la base d'affaires. Cette situation doit être corrigée dans le prochain budget.

De plus, les entreprises canadiennes sont toujours en période d'ajustement par rapport aux mesures adoptées à la suite des consultations fédérales sur la planification fiscale au moyen de sociétés privées tenues à l'été 2017 (réforme Morneau). Les mesures nouvellement entrées en vigueur alourdiront davantage le fardeau fiscal de certains Canadiens, particulièrement celui des propriétaires d'entreprise. À titre d'exemple, les mesures visant les investissements passifs limiteront la capacité de nos entrepreneurs d'accumuler des réserves budgétaires dont ils pourraient éventuellement avoir besoin, par exemple pour

⁹ Tax Foundation, *US income corporate tax more competitive*, 12 février 2018, [En ligne : <https://taxfoundation.org/us-corporate-income-tax-more-competitive/>].

faire une acquisition, investir dans une autre de leurs entreprises ou encore faire face à une période de ralentissement économique.

Par ailleurs, le Canada a déjà un taux d'imposition des particuliers parmi les plus élevés en Amérique du Nord. Cette réalité est encore plus criante au Québec, où le taux de pression fiscale¹⁰ est supérieur à la moyenne de l'OCDE¹¹. Plus précisément, nous recommandons une réduction du taux marginal d'imposition combiné des particuliers sous le seuil des 50 %.

Recommandation n° 1 : Abaisser le taux d'imposition des entreprises afin de rétablir l'avantage fiscal canadien pour l'ensemble des entreprises.

Recommandation n° 2 : Réduire le taux marginal d'imposition combiné des particuliers sous le seuil des 50 %.

Le milieu des affaires de la région métropolitaine de Montréal réclame de façon unanime l'application systématique du régime fiscal canadien, en particulier les taxes de vente, sur les transactions en ligne. La situation actuelle, qui permet à plusieurs entreprises internationales de vendre des produits ou des services numériques sans que les taxes soient prélevées, crée des iniquités inacceptables pour les commerçants canadiens et prive les gouvernements d'importantes recettes fiscales. L'iniquité fiscale touche directement la compétitivité de nos entreprises, qui sont bousculées plus que jamais par les nouveaux modèles d'affaires développés par les plateformes numériques.

En plus de manquer de prélever les taxes de vente, le gouvernement du Canada a récemment annoncé, dans le cadre de la nouvelle entente de libre-échange États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC), qu'il prévoyait augmenter le plafond d'exonération des taxes de vente de 20 \$ à 40 \$ liées à l'importation de biens et produits achetés en ligne. Cela envoie un message inquiétant aux commerçants, qui sont déjà en situation de concurrence défavorable face au traitement fiscal des produits venant de l'étranger. Le gouvernement du Québec a récemment légiféré à cet effet. Le gouvernement fédéral doit en prendre acte et procéder sans délai à l'application de la TPS sur les transactions en ligne.

Recommandation n° 3 : Veiller à ce que les taxes de vente sur les produits et services achetés en ligne soient systématiquement prélevées.

2. Poursuivre les investissements en innovation

La mise sur pied d'un fonds de 800 millions de dollars pour stimuler l'innovation et l'augmentation des déductions pour les investissements, y compris les immeubles et la propriété intellectuelle, répondent à des demandes de longue date du milieu des affaires. Nos entreprises sont en concurrence directe avec celles des autres territoires nord-américains, où l'on retrouve en plus d'importantes aides fiscales et financières pour appuyer des projets d'investissement privé qui cadrent avec leurs priorités économiques et sectorielles. Ces territoires disposent généralement de mécanismes rapides, qui évitent les délais bureaucratiques et sont faciles à évaluer par les entreprises. Ils sont souvent reconnus pour leur capacité à proposer rapidement à leurs clientèles prioritaires des offres personnalisées des plus attrayantes.

Nous recommandons donc au gouvernement de mettre en place des processus efficaces de préapprobation des demandes d'aide, notamment celles déposées dans le cadre des programmes de crédits d'impôt à la R-D et du Fonds stratégique pour l'innovation. Cette plus grande rapidité de réponse viendrait assurer aux

¹⁰ Le taux de pression fiscale correspond au rapport entre le montant des recettes fiscales collectées et le produit intérieur brut (PIB). Il indique la part de la richesse nationale collectée par la fiscalité et met en évidence le degré de fiscalisation d'un territoire.

¹¹ Université Sherbrooke, *Bilan de la fiscalité au Québec*, édition 2019, janvier 2019, [En ligne : <https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/Bilan2019.pdf>].

entreprises une meilleure prévisibilité des aides disponibles et permettrait ainsi au Canada de rivaliser d'agilité avec les programmes en vigueur aux États-Unis.

Recommandation n° 4 : Mettre en place des processus efficaces de préapprobation des demandes d'aide, notamment celles déposées dans le cadre des programmes de crédits d'impôt à la R-D et du Fonds stratégique pour l'innovation.

Enfin, le milieu des affaires a salué la valeur stratégique de l'initiative des supergrappes d'innovation, qui stimule déjà l'émergence de projets innovants et prometteurs pour notre économie. Nous estimons qu'il est possible d'aller encore plus loin en regroupant de façon cohérente l'ensemble des initiatives actuelles à l'intérieur d'une stratégie économique globale. Nous recommandons au gouvernement fédéral de procéder à l'élaboration de cette stratégie en ayant pour objectif explicite de renforcer la compétitivité de nos entreprises. Cette stratégie comporterait notamment les volets suivants : secteurs clés, innovation, attraction et formation de la main-d'œuvre, fiscalité et programmes de soutien.

Recommandation n° 5 : Élaborer et financer une stratégie économique globale qui regrouperait de façon cohérente l'ensemble des initiatives de soutien au développement économique et à l'innovation et qui proposerait des objectifs mesurables.

Le Canada, et plus particulièrement la région métropolitaine de Montréal, se positionne déjà avantageusement dans le domaine de l'intelligence artificielle. Plusieurs pays déploient toutefois des efforts soutenus pour attirer les meilleurs talents et déployer les meilleures technologies. Pour maintenir notre position de chef de file dans le domaine et pour que les systèmes d'intelligence artificielle se déploient à plus grande échelle, il est primordial que les chercheurs et les industries aient accès à de très grands volumes de données. Dans cette optique, l'ouverture des données par toutes les institutions publiques doit être une priorité pour favoriser la recherche et le développement. Cette ouverture doit toutefois être encadrée et intégrer la protection des données personnelles et le droit à l'oubli numérique¹².

D'autre part, il est essentiel de renforcer la sécurité des transactions en ligne afin de protéger les consommateurs. Selon le World Economic Forum¹³, les cyberattaques sont considérées comme le risque le plus préoccupant pour les chefs d'entreprise des économies avancées.

L'intelligence artificielle, l'Internet des objets, l'infonuagique, la conception 3D et la gestion des mégadonnées accroissent considérablement les flux de données échangés dans le monde. L'utilisation de ces technologies est appelée à augmenter de façon spectaculaire au cours des prochaines années. Il s'agit là de tendances de fond auxquelles nos infrastructures numériques doivent être en mesure de répondre. À cet effet, la technologie 5G doit être déployée pour permettre au Canada de maintenir son avantage concurrentiel.

Recommandation n° 6 : Améliorer l'accès aux données pour stimuler l'innovation des entreprises et renforcer la sécurité des transactions en ligne et accélérer les investissements dans la technologie 5G à l'échelle canadienne.

3. Assurer le déploiement des mesures pour renforcer le commerce international et intérieur

Les difficiles négociations pour obtenir un nouvel accord de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique ont mis en lumière l'importance capitale de diversifier nos marchés et de réduire la dépendance de nos entreprises face au marché américain. Maintenant que la plupart des plus importants accords commerciaux

¹² Droit à l'oubli numérique, *Définition et principe du droit à l'oubli sur Internet*, 2017.

¹³ World Economic Forum, *Cyber risk is a growing challenge. So how can we prepare?*, janvier 2018, [En ligne : <https://www.weforum.org/agenda/2018/01/our-exposure-to-cyberattacks-is-growing-we-need-to-become-cyber-risk-ready>].

sont en place ou en voie d'entrer en vigueur, il faut que les entreprises canadiennes se lancent dans l'exploration de ces nouveaux marchés. L'annonce récente des sommes allouées à la Stratégie de diversification des exportations permettra à nos entreprises d'être mieux en mesure de saisir les occasions d'affaires découlant des accords commerciaux conclus par le Canada. Dans cette foulée, l'objectif du gouvernement d'augmenter de 50 % les exportations vers les marchés outre-mer est certes ambitieux, mais plus que jamais nécessaire.

Recommandation n° 7 : Veiller à la ratification rapide des accords de libre-échange, dont l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC), et s'assurer que l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) sera ratifié par nos partenaires.

De plus, pendant que le gouvernement du Canada travaille à ratifier l'AEUMC, il est important de maintenir le soutien aux secteurs toujours touchés par l'imposition des tarifs douaniers américains, dont l'aluminium et l'acier, et de faire preuve de vigilance en cas de toute autre mesure tarifaire américaine additionnelle. Provisoirement, le soutien financier aux secteurs touchés doit demeurer en place afin d'assurer le renfort aux entreprises canadiennes qui sont injustement visées par ces mesures.

Recommandation n° 8 : Maintenir le soutien financier aux secteurs touchés par l'imposition des tarifs douaniers américains (p. ex. l'aluminium et l'acier) et s'assurer d'être en mesure de réagir à toute mesure tarifaire américaine additionnelle.

L'Accord de libre-échange canadien (ALEC), entré en vigueur le 1^{er} juillet 2017, permettra aux Canadiens de bénéficier d'un véritable libre-échange avec les autres provinces et territoires canadiens. La Chambre salue les efforts annoncés par le gouvernement dans le cadre de sa récente mise à jour économique visant à maintenir le cap dans ce dossier en priorisant l'uniformisation de la réglementation d'une province à l'autre. La vente en ligne d'alcool représente un très bon exemple d'irrégularité réglementaire qui doit être résolue immédiatement. La Chambre a d'ailleurs récemment participé à une initiative commune du Conseil des grandes villes canadiennes (CGVC) qui appuie l'objectif d'ouvrir à tous l'achat en ligne des alcools produits au Canada. De plus, nombreuses sont les entreprises qui ne savent toujours pas comment s'y prendre afin de profiter des retombées de l'entente. La fluidité des échanges interprovinciaux profiterait à l'économie canadienne et aux chaînes d'approvisionnement des entreprises. C'est pourquoi le gouvernement du Canada doit activement faire la promotion de cette nouvelle entente auprès des entreprises aux quatre coins du pays.

Recommandation n° 9 : Faire la promotion de l'Accord de libre-échange canadien auprès des entreprises canadiennes, surtout les PME, afin d'augmenter le commerce interprovincial et soutenir des initiatives pour renforcer le commerce intérieur canadien.

4. Exercer un leadership en mettant en place des conditions favorables au renforcement de nos infrastructures économiques stratégiques, notamment les aéroports et les ports canadiens

La modernisation des infrastructures de Montréal est un immense chantier qui se poursuivra durant au moins une décennie. Les investissements consentis pour les mettre à niveau permettront à terme de renforcer la productivité et d'accroître la compétitivité de l'économie montréalaise. À cet égard, la Chambre demande au gouvernement du Canada de poursuivre ses investissements dans les infrastructures de transport en commun. L'engagement du gouvernement au sujet du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal doit se concrétiser.

Dans ce contexte, la Chambre invite le gouvernement à accélérer le déploiement de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC). Le milieu des affaires attend une clarification des processus de demandes de financement pour les projets non sollicités de la BIC et la définition des critères de sélection.

Recommandation n° 10 : Décaisser rapidement les sommes annoncées pour les projets d'infrastructures prioritaires et clarifier les critères ainsi que les processus de la Banque d'infrastructure du Canada.

Les dernières années ont été marquées par une croissance spectaculaire des activités du Port de Montréal. Avec l'entrée en vigueur de l'AECG et la ratification prochaine du PTPGP, l'Administration portuaire de Montréal prévoit une hausse de plus de 60 % des conteneurs à manutentionner. Il est essentiel que le Port puisse développer ses installations et renforcer sa capacité opérationnelle, d'autant plus que ses concurrents¹⁴ sur la côte est nord-américaine ont investi plus de 9 milliards de dollars dans leurs installations au cours des dernières années.

Par ailleurs, l'aéroport Montréal-Trudeau connaît une croissance de son achalandage de 8 % depuis trois ans. Cette croissance reflète la performance robuste de l'économie de la région métropolitaine, l'augmentation du nombre de liaisons aériennes directes et le retour du statut de plaque tournante de l'aéroport. Il s'agit d'une excellente nouvelle, qui entraîne cependant une accélération des investissements d'ADM. Ainsi, afin de s'adapter à la forte hausse du trafic aérien, Aéroports de Montréal doit investir 2,5 milliards de dollars additionnels dans ses infrastructures côté pistes, alors qu'ADM a déjà amorcé des investissements majeurs dans ses installations côté ville. Les leviers de financement de l'institution approchant du seuil où des emprunts massifs additionnels pourraient avoir une incidence sur sa cote de crédit, l'organisme souhaiterait soumettre son projet à la BIC. Or, pour que cela puisse se faire dans le respect des critères d'admissibilité de l'organisme, il faudrait ouvrir le capital d'ADM à une participation privée.

Recommandation n° 11 : Investir dans la croissance du Port de Montréal en octroyant des sommes pour soutenir son expansion.

Recommandation n° 12 : Rendre plus souple le financement des aéroports canadiens en permettant l'ouverture du capital à des partenaires privés, jusqu'à un maximum de 20 % du capital.

5. Établir des cibles de retour à l'équilibre budgétaire

À son arrivée au pouvoir, le gouvernement prévoyait quatre années de déficits et estimait que ceux-ci ne dépasseraient pas 10 milliards de dollars par année. En outre, il s'attendait à obtenir un budget équilibré dès 2019. Depuis, le déficit est stable, mais la dette est constamment en hausse. Même si le poids de la dette diminue de façon proportionnelle par rapport au PIB, la situation demeure préoccupante. Le manque d'indications quant aux cibles de retour à l'équilibre budgétaire semble confirmer que le Canada se trouve désormais en situation de déficit structurel.

Des finances publiques saines et équilibrées en période de croissance économique procurent une base solide pour réagir lorsque survient une récession ou un choc économique. Le Canada vit actuellement une période de croissance économique et doit profiter de celle-ci afin de poursuivre ses efforts de réduction de la dette. De plus, la Chambre est d'avis que les déficits récurrents engendrent une iniquité intergénérationnelle alors que les générations futures sont en voie d'hériter injustement d'une situation économique vulnérable. Les déficits ne doivent pas devenir une caractéristique inéluctable des finances publiques canadiennes.

La Chambre réitère pour une quatrième année consécutive sa recommandation de profiter de la conjoncture économique favorable pour adopter un plan rigoureux qui permettra d'établir une trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire.

Recommandation n° 13 : Adopter un plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici les cinq prochaines années incluant des cibles intermédiaires annuelles.

Conclusion

L'économie du Canada se porte bien. Le taux de chômage est à son niveau le plus bas depuis les années 1970 et le Québec est en situation de quasi-plein-emploi dans plusieurs secteurs, dont celui des technologies. L'économie de la région métropolitaine de Montréal fait également preuve d'un nouveau dynamisme, ce qui lui a permis de retrouver son rôle de locomotive économique.

Dans ce contexte favorable, le gouvernement doit accorder la priorité au renforcement de la compétitivité du Canada. Cela inclut d'agir pour éviter que les entreprises se trouvent dans une situation fiscale défavorable face à leurs concurrents au sud de la frontière. Aux États-Unis, les entreprises assistent à une période de croissance soutenue qui est marquée par une diminution coïncidente de leur fardeau fiscal.

Afin d'atteindre cet objectif, le gouvernement du Canada devra également poursuivre ses investissements en innovation, accélérer le décaissement de fonds pour la réalisation des projets d'infrastructure, retrouver l'équilibre budgétaire et surtout adapter la fiscalité canadienne à la réforme américaine et à l'économie numérique en abaissant le fardeau fiscal des entreprises et des particuliers. Nous pensons qu'en misant sur ces priorités dans son prochain budget, le Canada créera un environnement favorable pour nos entreprises et pour le maintien d'une croissance durable de l'économie de toutes les régions du pays.

Synthèse des recommandations

Recommandation n° 1 : *Abaisser le taux d'imposition des entreprises afin de rétablir l'avantage fiscal canadien pour l'ensemble des entreprises.*

Recommandation n° 2 : *Réduire le taux marginal d'imposition combiné des particuliers sous le seuil des 50 %.*

Recommandation n° 3 : *Veiller à ce que les taxes de vente sur les produits et services achetés en ligne soient systématiquement prélevées.*

Recommandation n° 4 : *Mettre en place des processus efficaces de préapprobation des demandes d'aide, notamment celles émises dans le cadre des programmes de crédits d'impôt à la R-D et du Fonds stratégique pour l'innovation.*

Recommandation n° 5 : *Élaborer et financer une stratégie économique globale qui regrouperait de façon cohérente l'ensemble des initiatives de soutien au développement économique et à l'innovation et qui proposerait des objectifs mesurables.*

Recommandation n° 6 : *Améliorer l'accès aux données pour stimuler l'innovation des entreprises et renforcer la sécurité des transactions en ligne et accélérer les investissements dans la technologie 5G à l'échelle canadienne.*

Recommandation n° 7 : *Veiller à la ratification rapide des accords de libre-échange, dont l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC), et s'assurer que l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) sera ratifié par nos partenaires.*

Recommandation n° 8 : *Maintenir le soutien financier aux secteurs touchés par l'imposition des tarifs douaniers américains (p. ex. l'aluminium et l'acier) et s'assurer d'être en mesure de réagir à toute mesure tarifaire américaine additionnelle.*

Recommandation n° 9 : *Faire la promotion de l'Accord de libre-échange canadien auprès des entreprises canadiennes, surtout les PME, afin d'augmenter le commerce interprovincial et soutenir des initiatives pour renforcer le commerce intérieur canadien.*

Recommandation n° 10 : *Décaisser rapidement les sommes annoncées pour les projets d'infrastructures prioritaires et clarifier les critères ainsi que les processus de la Banque d'infrastructure du Canada.*

Recommandation n° 11 : *Investir dans la croissance du Port de Montréal en octroyant des sommes pour soutenir son expansion.*

Recommandation n° 12 : *Rendre plus souple le financement des aéroports canadiens en permettant l'ouverture du capital à des partenaires privés, jusqu'à un maximum de 20 % du capital.*

Recommandation n° 13 : *Adopter un plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici les cinq prochaines années incluant des cibles intermédiaires annuelles.*